



Abortion Rights  
Coalition of Canada

Coalition pour le droit à  
l'avortement au Canada

C.P 2663, Station Main, Vancouver, C.-B., V6B 3W3 • info@arcc-cdac.ca • www.arcc-cdac.ca

Pour diffusion immédiate

Le 18 janvier 2012

## **Il est « hypocrite » pour le premier ministre Robert Ghiz (Î.-P.-É.) de coprésider un Groupe de travail sur l'innovation en matière de santé**

***alors qu'il refuse d'assurer des services de santé essentiels à l'Île-du-Prince-Édouard***

NATIONAL: La Coalition pour le droit à l'avortement au Canada, l'organisme pro-choix pancanadien, s'est dite surprise d'apprendre que M. Robert Ghiz a été nommé coprésident d'un « groupe de travail sur l'innovation en matière de santé » lors de la rencontre des premiers ministres canadiens tenue cette semaine à Victoria.

Cette nomination survient malgré le fait que le premier ministre de l'Î.P.-É. a lui-même annoncé il y a un mois que sa province allait continuer à refuser, pour des raisons politiques, de fournir sur l'Île un service de base, médicalement requis, peu coûteux et très simple : l'avortement.

« Comme il est hypocrite pour Monsieur Ghiz d'accepter ce poste de coprésident, » a commenté Joyce Arthur, directrice exécutive de la CDAC. « Si sa province ne fournit même pas des services de santé de base à ses résidentes pour des raisons idéologiques, comment peut-il être en mesure d'amener d'autres provinces à améliorer leurs systèmes et leur prestation de soins de santé ? »

Madame Arthur a noté ce qu'il y avait d'ironique à voir le premier ministre Ghiz cité dans les médias à l'effet que « certaines provinces faisaient les choses mieux que d'autres » au plan des bonnes pratiques en santé. « Il devrait d'abord regarder dans sa cour, a dit Joyce Arthur. Ghiz n'a aucune crédibilité pour tracer la voie aux provinces en termes de « bonnes pratiques » ou d'« innovations » quand sa propre province défie ouvertement la loi en refusant d'offrir un service de base et économique auquel les femmes ont un droit fondamental. »

Le premier ministre Ghiz a justifié en décembre sa décision de ne pas fournir de services d'avortement sur l'Île en décrivant l'avortement comme « un enjeu très émotionnel d'un côté comme de l'autre ». Mais pour la CDAC la question est le respect de la loi, et non la controverse morale entourant l'avortement. « Depuis quand refusons-nous aux gens des soins de santé en fonction des réactions émotives de certaines gens ?, demande Madame Arthur. La décision de M. Ghiz est en fait inconstitutionnelle et discriminatoire parce qu'elle déroge à la *Loi canadienne sur la santé* et au précédent créé en 1988 par la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *Morgentaler*. »

*Il est « hypocrite » pour le premier ministre Robert Ghiz (Î.-P.-É.) de coprésider un Groupe de travail sur l'innovation en matière de santé.*

Page 1 de 2

Cette décision a abrogé le même genre d'obstacles arbitraires qu'impose actuellement le gouvernement de l'Î.P.-É., dont celui de ne financer que les avortements faits dans des hôpitaux (extérieurs à l'Île) si la patiente y est autorisée par deux médecins. « De telles exigences imposent des préjudices aux femmes de l'Î.P.-É., notamment les plus pauvres et marginalisées, » déplore Joyce Arthur.

« La plupart des femmes de l'Île qui doivent avorter aboutissent à la Clinique Morgentaler de Fredericton parce que c'est le service le plus proche, précise-t-elle. Cependant, elles doivent payer elles-mêmes pour la procédure, puisque l'Î.-P.-É. refuse de financer les services d'avortement rendus en clinique privée, ce qui est une violation directe des exigences fédérales. » En 1995, Madame Diane Marleau, alors ministre fédérale de la Santé, avait ordonné à toutes les provinces de commencer à subventionner les cliniques privés qui s'acquittaient de services « médicalement nécessaires » aux termes de la Loi canadienne sur la santé, qui inclut les soins d'avortement.

— 30 —

<b>Joyce Arthur</b>	Executive Director / Directrice exécutive, ARCC-CDAC, Vancouver	604-351-0867
<b>Dr./D<sup>re</sup> Suzanne Newman</b>	Abortion provider / Fournisseuse d'avortement, Women's Hospital, Health Sciences Centre, Winnipeg	204-477-1887
<b>Carolyn Egan</b>	Ontario Coalition for Abortion Clinics, Toronto	416-806-7985
<b>Alison Brown</b>	ARCC-CDAC, Toronto	416-907-8051
<b>Peggy Cooke</b>	ARCC-CDAC, Toronto	416-709-1457
<b>Julie Lalonde</b> (parle français)	ARCC-CDAC, Ottawa	613-301-2697
<b>Patrice Powers</b> (parle français)	ARCC-CDAC, Montréal	514-486-6376
<b>Judy Burwell</b>	ARCC-CDAC, Fredericton	506-470-9049
<b>Christopher Kaposy, PhD</b>	Ethicist, Memorial University / Éthicien, Université Memorial, St. Johns NL / TN	709-777-2338 (w / tr)
<b>Tara Paterson</b> (student/youth issues / enjeux étudiants et jeunesse)	Synergy Coordinator / Coordinatrice, Victoria <a href="http://arccsynergy.wordpress.com">http://arccsynergy.wordpress.com</a>	250-893-4158